



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE TECHNICIEN D'ART DE CLASSE SUPÉRIEURE

SESSION 2017

SOMMAIRE

I. La règle de l'épreuve d'admission.....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage.....	4
II. Le déroulement de l'examen professionnel.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'épreuve écrite d'admission	4
III. Les statistiques	5

I. La règle de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon les articles 5 et 6 de l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication, définit l'épreuve d'admission comme suit : « *l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure comporte une épreuve unique d'admission. Cette épreuve d'admission consiste en une composition écrite notée à partir d'une question d'ordre général relative aux métiers d'art (durée : 2 heures).*

Cette épreuve fait l'objet d'une note comprise entre 0 et 20. Le jury établit, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ce cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Sébastien SÉVERY, conservateur du patrimoine, chargé de mission, direction du développement culturel, centre des monuments nationaux ;

Membres de ce jury :

- Monsieur Patrice APERT, chef de travaux d'art, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « végétaux », jardinier en chef, centre des monuments nationaux-domaine de Saint-Cloud ;
- Madame Chantal BANNELIER, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers de la céramique, spécialité « céramique », adjointe, service de la fabrication, cité de la céramique Sèvres-Limoges ;
- Madame Patricia BOUSSENEC, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », cheffe de l'atelier de rentrayeur en tapis, Mobilier national ;
- Madame Cécile CHAUVEAU, technicienne d'art de classe exceptionnelle, métiers du papier, spécialité « relieur », musée du Louvre ;
- Monsieur Karim COURCELLES, technicien d'art de classe supérieure, métiers de la présentation des collections, spécialité « métallier », musée du Louvre ;
- Monsieur Éric JOURNÉE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « peintre-décorateur », responsable de l'atelier peinture-décoration, musée du Louvre ;
- Monsieur Sébastien NÉE, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections spécialité « éclairagiste », musée du Louvre ;
- Monsieur Romain PASTOR, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », musée du Louvre ;
- Monsieur Marc PATURANGE, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « audiovisuel », responsable des ateliers de photographie sur 3 sites, Archives nationales ;

- Monsieur Christophe PELLISSIER, technicien d'art de classe exceptionnelle, métiers du textile, spécialité « artiste licier », artiste licier, Mobilier national ;
- Madame Dominique ROUSSEAU, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », Atelier national du point d'Alençon.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury » (pour les membres concernés). Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration du sujet et de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de l'examen professionnel

A) Le calendrier

Inscriptions	Du 9 janvier au 13 février 2017
Date de l'épreuve écrite	Le 1 ^{er} juin 2017
Réunion d'admission	Le 7 juin 2017

B) L'épreuve écrite d'admission

Le sujet ne présentait pas de difficultés particulières et pouvait aisément être traité par les candidats des différentes spécialités.

Plus que des connaissances, le jury attendait un propos clair et construit. La plupart des candidats ont fait l'effort de rédiger une introduction, d'annoncer un plan et de s'y tenir.

Il leur était demandé de parler de leur métier, de ses spécificités, de ce qu'ils avaient en commun avec les autres techniciens d'art mais aussi de ce qui pouvait les différencier. Quelques copies se sont contentées de décrire leur travail au quotidien mais d'une façon générale, le niveau des copies était correct. Le défaut récurrent était une mise en perspective insuffisante. Il suffisait pourtant de se poser des questions basiques : Pour qui ? Avec qui ? Dans quel but ? Comment faisait-on avant ? Comment pourrait-on faire après ? Quelles compétences ?

La plupart des candidats sont restés sur des considérations générales : la conversation du patrimoine, la transmission des savoirs. Ces éléments étaient attendus mais insuffisants. Ils étaient moins nombreux à évoquer l'évolution de leur métier, ses contraintes, le public, les autres acteurs patrimoniaux...

Les meilleurs copies ont su parfaitement décrire leur métier mais aussi ses interactions avec leur environnement professionnel : « pourquoi » et pas seulement « comment ».

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur la gestion du temps. L'épreuve est très courte (2h) et manifestement, plusieurs candidats ont dû terminer leur copie dans l'urgence. Nous recommandons aux futurs candidats de bien lire les sujets, de les analyser et d'aller à l'essentiel. Mieux vaut une copie organisée autour de quelques idées originales plutôt que de viser à l'exhaustivité ou partir dans un devoir strictement descriptif. Le jury est bien conscient de la durée de l'épreuve.

Il est rappelé également que la présentation de la copie est importante. Même si le jury n'a pas tenu compte des fautes d'orthographe ou de syntaxe, certaines erreurs rendaient la lecture difficile et pouvaient entraîner des incompréhensions.

Enfin, nous ne pouvons qu'encourager les candidats non reçus à représenter et à profiter des formations organisées par le ministère de la culture. L'entraînement et la méthode sont essentiels pour ce type d'examen.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 12.

	Admission			
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	35	32	30	2
Femmes	54	50	43	10
Total	89	82	73	12

Seuil d'admission : 14,66 sur 20.

Amplitude des notes : de 5,5 à 18 sur 20.

Les 12 lauréats sont issus des métiers et des spécialités suivants :

- 2 lauréats des métiers du textile, spécialité « artiste licier »,
- 2 lauréats des métiers du textile, spécialité « rentrayeur en tapisserie »,
- 1 lauréat des métiers de la céramique, spécialité « céramique »,
- 1 lauréat des métiers de la présentation des collections, spécialité « éclairagiste »,
- 1 lauréat des métiers de l'audiovisuel, spécialité « multimédia »,
- 1 lauréat des métiers de la présentation des collections, spécialité « peintre-décorateur »,
- 1 lauréat des métiers du papier, spécialité « relieur »,
- 1 lauréat des métiers du textile, spécialité « rentrayeur en tapis »,
- 1 lauréat des métiers du textile, spécialité « tapissier en garniture »,
- 1 lauréat des métiers des végétaux, spécialité « végétaux ».

Monsieur Sébastien SÉVERY
Président du jury